

Comment garantir l'accès des populations nigériennes vulnérables aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire dans le contexte politique post-26 juillet 2023 ?

Le 26 juillet 2023, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) annonçait avoir renversé le Président en exercice Mohamed Bazoum et son gouvernement. La réaction d'une partie de la communauté internationale s'est traduite par un certain nombre de sanctions individuelles et collectives : fermeture des frontières terrestres et aériennes, suspension de l'aide au développement, suspension des transactions financières et commerciales et gel des avoirs de la République du Niger et de certains Nigériens. La présente note de plaidoyer suggère trois mesures que les membres de la communauté internationale devraient prendre afin de préserver l'accès des populations nigériennes aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.



1. Introduire des exemptions humanitaires à l'ensemble des sanctions collectives adoptées à l'encontre du Niger, afin de garantir la continuité de l'accès des populations vulnérables nigériennes aux services d'assistance humanitaire.

Pour rappel, selon le plan de réponse humanitaire 2023, 4,3 millions de personnes sont dans le besoin d'assistance humanitaire au Niger. Plus de 700 000 personnes sont déplacées au Niger dont 400 000 déplacées internes, 251 000 réfugiés et 50 000 demandeurs d'asile¹. A l'heure actuelle, de nombreux acteurs humanitaires ne parviennent pas à acheminer les biens nécessaires à l'assistance vitale aux populations nigériennes. À titre d'exemple : les stocks de contingence pour répondre à l'urgence nutritionnelle qui affecte plus de 400 000 enfants au Niger permettent d'assurer une réponse pour trois mois seulement. Selon certaines estimations, au vu des délais d'approvisionnement, si des exemptions humanitaires permettant au fret humanitaire d'entrer sur le territoire nigérien ne sont pas adoptées au 1^{er} septembre 2023, les acteurs humanitaires ne seront plus en mesure de garantir un accès aux intrants nutritionnels aux enfants nigériens souffrant de malnutrition avec un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) de 12,2 % et un taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) de 2,4 %. En cette période de pluie et d'augmentation des maladies telles que le choléra et le paludisme, le blocage de 10 conteneurs de kits de choléra et de traumatologie, de kits de prévention et diagnostic, de 250 000 moustiquaires imprégnées et d'un million de kits de traitement du paludisme s'apparente à une catastrophe sanitaire qui impactera sévèrement les enfants au Niger.

Les sanctions ont également un impact sur la réponse à l'insécurité alimentaire qui frappe durement les populations nigériennes. 13 % de la population souffre d'insécurité alimentaire sévère (niveaux IPC 3 et 4) en raison de l'insécurité, de la sécheresse de 2021 et de l'inflation à laquelle contribuent les sanctions collectives adoptées à la suite des événements du 26 juillet au Niger. Les sanctions adoptées à ce jour impactent la capacité des acteurs humanitaires à répondre aux besoins vitaux de 3,3 millions de Nigériens en situation d'insécurité alimentaire. Des plafonds ont été imposés au retrait d'argent en espèces dans les banques, ce qui entraîne des retards dans les transferts monétaires aux populations affectées par la crise alimentaire. Des denrées alimentaires sont également bloquées aux frontières alors que les stocks de contingence disponibles ne pourront assister que 1,2 million de Nigériens pendant une durée d'un mois.

Aussi, si les sanctions perdurent jusqu'à la rentrée scolaire, au mois d'octobre 2023, certains acteurs estiment que les stocks disponibles ne peuvent couvrir que les besoins en matériel scolaire de 36 000 enfants en situation d'urgence, sur un total de 150 000. Cette situation remettrait en cause l'accès et la qualité de l'éducation des enfants entraînant des risques tels que la déscolarisation, l'exploitation par le travail, le mariage d'enfants et l'enrôlement dans des groupes armés.

Par conséquent, soutenant la demande du Secrétaire Général Adjoint aux Affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence adressée à la CEDEAO le 17 août 2023, nous, ONG signataires de la présente note, invitons les auteurs des sanctions collectives déjà adoptées, ainsi que les acteurs considérant des sanctions collectives, d'y apporter les amendements requis afin de :

- Garantir l'acheminement sans entrave et en temps voulu de l'aide et des travailleurs humanitaires, par voie terrestre et aérienne, afin de soutenir les activités répondant aux besoins fondamentaux des populations vulnérables au Niger. Cela se concrétise, par exemple, par la mise en place d'un pont aérien pour les acteurs humanitaires grâce à la délivrance des autorisations nécessaires pour les vols UNHAS vers et en provenance du Burkina Faso et l'accès suffisant au carburant requis pour ces vols et les vols intérieurs.
- Autoriser toutes les transactions commerciales et financières nécessaires à la livraison de l'aide humanitaire au Niger.

- Veiller à ce que les organisations humanitaires et leur personnel impliqué dans ces transactions ne courent aucun risque juridique pour leurs activités strictement liées à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations vulnérables au Niger.

2. Revoir les sanctions adoptées à ce jour en appliquant le principe de « Ne pas nuire » à toute mesure adoptée à l'encontre du Niger, afin de garantir la protection et de minimiser l'impact négatif sur les conditions de vie des populations.

Selon une enquête rapide menée par le cluster Protection, près de 50 % des acteurs de Protection ne pourront plus assurer pleinement leurs interventions d'assistance en protection au-delà de 3 mois. Plus d'un million de personnes, y compris femmes et enfants, seraient alors privées d'accès aux services de protection. À moyen terme, non seulement les différentes sanctions limiteront l'accès à l'assistance humanitaire, mais elles pourraient exacerber les problèmes de protection, y compris les violences basées sur le genre, la protection de l'enfance ainsi que les tensions pour l'accès aux ressources déjà limitées, les tensions entre les réfugiés, les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil. Dans le cas où une intervention militaire devait avoir lieu, une augmentation des violations des droits de l'homme est à craindre. Des mouvements de population internes et vers les pays voisins sont à anticiper, ce qui augmentera les besoins humanitaires et la pression sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil. À terme, cela exacerberait les tensions intercommunautaires. Les populations migrantes et réfugiées pourraient être victimes de violence et de refoulement dans des zones affectées par les conflits et sans accès aux services sociaux de base.

3. Faire preuve de créativité, de flexibilité et d'adaptation des mécanismes de financement afin de maintenir l'accès aux services sociaux de base des populations nigériennes.

La suspension de l'aide au développement entraînera des conséquences non négligeables sur l'accès des populations nigériennes aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. Le gel des avoirs et la suspension de l'aide étrangère destinée au secteur du développement réduiront le budget global du gouvernement et la capacité de ce dernier à assumer le maintien de services sociaux de base, ainsi que sa part de réponse humanitaire, notamment les distributions de nourriture en période de soudure et la réponse aux inondations en cette saison des pluies. Si les sanctions financières se traduisent par une baisse de l'aide humanitaire et au développement essentielle aux populations, elles risquent de mener à une augmentation accélérée des besoins humanitaires et de mettre un frein aux efforts de développement. Dès lors, il est impératif que les bailleurs humanitaires fournissent les financements requis pour répondre à minima aux besoins exprimés dans le plan de réponse humanitaire. Quant aux bailleurs de développement, ils devraient adopter des stratégies de financement priorisant davantage l'accès des populations aux services sociaux de base.

Un engagement adapté des partenaires techniques et financiers de développement, notamment l'identification de nouveaux partenaires locaux, est essentiel pour préserver le fonctionnement des services sociaux de base. Le renforcement des capacités locales doit être privilégié ainsi que les activités de soutien à la résilience des populations pour faire face aux conséquences des sanctions. Là où les services techniques étatiques décentralisés sont encore présents, ils doivent être soutenus afin de maintenir leurs services aux populations. Les ONG humanitaires et de développement peuvent également jouer un rôle dans ce maintien des services sociaux de base si elles obtiennent des financements leur permettant de développer des logiques d'intervention de long terme visant à renforcer les acteurs locaux et les communautés dans la prestation de ces services.

¹ <https://reliefweb.int/report/niger/niger-situation-des-mouvements-de-populations-au-30-juin-2023>.

Signataires :



Pour plus d'information veuillez contacter :

Djaffra TRAORE
Lead du Groupe Technique Plaidoyer (GTH/OIREN)
Coordinateur Plaidoyer/Action Contre la Faim
Mobile : +227 81 51 51 60 | Skype : Djaff.T
djtraore@ne.acfspain.org

Mohammed Chikhaoui
Coordonnateur-Représentant du Groupe de travail humanitaire (GTH/OIREN) Niger
Mobile : +227 80 07 00 02 | Skype : momochic
RepresentantGTH@oiren.org
mohammed.chikhaoui@rescue.org

How can vulnerable populations in Niger have access to basic social services and humanitarian assistance in the post-July 26, 2023, political context?

On July 26, 2023, the National Council for the Safeguarding of the Fatherland (CNSP) announced that it had overthrown the current President Mohamed Bazoum and his government. The reaction of part of the international community resulted in a number of individual and collective sanctions: closure of land and air borders, suspension of development aid, suspension of financial and commercial transactions and freezing of the assets of the Republic of Niger and certain Nigeriens. This advocacy brief suggests three steps that members of the international community should take to preserve Nigerien people's access to basic social services and humanitarian assistance.



1. Introduce humanitarian exemptions to all the collective sanctions adopted against Niger, in order to guarantee the continuity of access of vulnerable populations in Niger to humanitarian services.

According to the 2023 humanitarian response plan, 4.3 million people are in need of humanitarian assistance in Niger. More than 700,000 people are displaced in Niger, including 400,000 internally displaced persons, 251,000 refugees and 50,000 asylum seekers¹. At present, many humanitarian actors are unable to deliver the goods necessary for vital assistance to the populations of Niger. For example: contingency stocks to respond to the nutritional emergency affecting more than 400,000 children in Niger ensure a response for only three months in a country where global acute malnutrition (GAM) rate reaches 12.2% and a severe acute malnutrition (SAM) 2.4%. According to some estimates, given the supply delays, if humanitarian exemptions allowing humanitarian cargo to enter Nigerien territory are not adopted by September 1, 2023, humanitarian actors will no longer be able to guarantee access to treatments for the malnourished Nigerien children. In this period of rain and increase in diseases such as cholera and malaria, the blocking of 10 containers of cholera and trauma kits, prevention, and diagnosis kits, 250,000 treated mosquito nets and one million malaria treatment kits is akin to a health disaster that will most severely impact children in Niger.

Sanctions also have an impact on the response to food insecurity which is hitting the Nigerien population hard. 13% of the population suffers from severe food insecurity (IPC levels 3 and 4) owing to the compounding effects of due to the conflict, the 2021 drought and the inflation to which the due to the collective sanctions adopted following the events of July 26. The sanctions adopted to date impact the ability of humanitarian actors to meet the vital needs of 3.3 million food-insecure Nigeriens. Caps have been imposed on the withdrawal of cash from banks, causing delays in cash transfers to populations affected by the food crisis. Food supplies are also blocked at the borders while the available contingency stocks will only be able to assist 1.2 million Nigeriens for a period of one month.

If the sanctions last until the start of the school year, in October 2023, some actors estimate that the stocks available can only cover the school material needs of 36,000 children in an emergency situation, out of a total of 150,000. This situation would jeopardize the access and quality of education for children, leading to risks such as dropping out of school, labor exploitation, child marriage and recruitment into armed groups.

Therefore, supporting the request of the Under-Secretary General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator addressed to ECOWAS on August 17, 2023, we, the NGOs signatories of this note, invite the authors of the collective sanctions already adopted, as well as the actors considering collective sanctions, to make the required amendments in order to:

- Ensure the unimpeded and timely delivery of aid and humanitarian workers, by land and air, to support activities that meet the basic needs of vulnerable populations in Niger. This materializes, for example, through the establishment of an air bridge for humanitarian actors through the issuance of the necessary authorizations for UNHAS flights to and from Burkina Faso and sufficient access to the fuel required for these flights. and domestic flights.
- Authorize all commercial and financial transactions necessary for the delivery of humanitarian aid in Niger.

- Ensure that humanitarian organizations and their staff involved in these transactions do not run any legal risk for their activities strictly related to the provision of humanitarian assistance to vulnerable populations in Niger.

2. Review the sanctions adopted to date by applying the principle of “Do no harm” to any measure adopted against Niger, in order to guarantee protection and minimize the negative impact on the living conditions of the populations.

According to a rapid survey conducted by the Protection cluster, nearly 50% of Protection actors will no longer be able to fully carry out their protection assistance interventions beyond 3 months. More than a million people, including women and children, would then be deprived of access to protection services. In the medium term, the various sanctions will not only limit access to humanitarian assistance, but they could exacerbate protection problems, including gender-based violence, child protection as well as tensions for the access to already limited resources, tensions between refugees, internally displaced persons, and host communities. In the event that a military intervention were to take place, an increase in human rights violations is to be feared. Internal population movements and to neighboring countries are to be anticipated, which will increase humanitarian needs and pressure on natural resources in host areas. Ultimately, this would exacerbate inter-community tensions. Migrant and refugee populations could be victims of violence and refoulement in areas affected by conflict and without access to basic social services.

3. Creativity, flexibility, and adaptation of financing mechanisms must be demonstrated in order to maintain access to basic social services for the populations of Niger.

The suspension of development aid will have significant consequences on the access of the populations of Niger to basic social services such as education and health. The asset freeze and suspension of foreign aid to the development sector will reduce the government's overall budget and its ability to sustain basic social services, as well as its share of humanitarian response, including distributions of food during the lean season and the response to floods during this rainy season. If financial sanctions result in a decline in essential humanitarian and development assistance to populations, they risk leading to an accelerated increase in humanitarian needs and stifling development efforts. It is therefore imperative that humanitarian donors provide the funding required to meet at least the needs expressed in the humanitarian response plan. As for development donors, they should adopt funding strategies that give greater priority to people's access to basic social services.

Appropriate strategic adjustments by technical and financial development partners, like the identification of new local partners, is essential to preserving the functioning of basic social services. The strengthening of local capacity must be encouraged as well as activities to support the resilience of populations to deal with the consequences of sanctions. Where decentralized state technical services are still present, they must be supported in order to maintain their services to the populations. Humanitarian and development NGOs can also play a role in this maintenance of basic social services if they obtain funding enabling them to develop long-term intervention logic aimed at strengthening local actors and communities in the provision of these services.

¹ <https://reliefweb.int/report/niger/niger-situation-des-mouvements-de-populations-au-30-juin-2023>.

Signatories:



For further information, please contact:

Djaffra TRAORE
Lead of the Advocacy Technical Group (GTH/OIREN)
Advocacy Coordinator/Action Against Hunger
Mobile: +227 81 51 51 60 | Skype: Djaff.T
djtraore@ne.acfspain.org

Mohammed Chikhaoui
Coordinator-Representative of the Humanitarian Working Group (GTH/OIREN) Niger
Mobile: +227 80 07 00 02 | Skype: momochic
RepresentantGTH@oiren.org
mohammed.chikhaoui@rescue.org